



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur la discrimination
à l'égard des femmes et des filles
Trente-septième session
New York, 8-12 mai 2023

La responsabilité des hommes en matière d'égalité des genres

Document d'orientation établi par le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles

Résumé

Au cours des douze dernières années, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles a recensé non seulement les progrès accomplis dans la réalisation des droits humains des femmes et des filles, mais aussi les lacunes et les problèmes subsistant dans ce domaine. Le Groupe de travail estime qu'il est important de mobiliser et de faire participer toutes sortes d'acteurs pour faire progresser les droits humains des femmes et des filles et modifier les normes de genre. Les inégalités de genre sont l'expression d'une discrimination systémique profondément ancrée et fondée sur des rapports de pouvoir asymétriques qu'il faut faire évoluer pour parvenir à l'égalité des genres. En application des résolutions 50/18 et 15/23 du Conseil des droits de l'homme, le Groupe de travail a élaboré le présent document qui porte sur la contribution des hommes à la réalisation de l'égalité des genres.



Introduction et contexte

1. Au cours des douze dernières années, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles a recensé non seulement les progrès accomplis dans la réalisation des droits humains des femmes et des filles, mais aussi les lacunes et les problèmes subsistant dans ce domaine. Compte tenu de la fragilité des acquis, de la lenteur des progrès et des réactions de plus en plus hostiles, le Groupe de travail estime qu'il est important de mobiliser et de faire participer toutes sortes d'acteurs pour faire progresser les droits humains des femmes et des filles et modifier les normes de genre. Les inégalités de genre sont l'expression d'une discrimination systémique qui est profondément ancrée et repose sur des rapports de pouvoir asymétriques, qu'il faut faire évoluer pour que l'égalité des genres puisse progresser. Il est crucial de mobiliser les hommes et les garçons pour parvenir à l'égalité des genres. L'idée selon laquelle les hommes et les garçons ont un rôle à jouer voire une responsabilité à assumer dans l'élimination des inégalités de genre n'est pas nouvelle dans les cercles militants féministes, qui ont déjà demandé aux hommes d'aider les femmes à mettre un terme à la violence, à la discrimination et aux injustices liées au genre¹.

2. Les États se sont engagés à respecter certaines normes dans lesquelles la participation des hommes et des garçons est considérée comme indispensable pour parvenir à l'égalité des genres. D'après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, il faut associer les hommes à la réalisation de l'égalité des genres pour remettre en question et transformer les structures, les normes, les pratiques et les institutions entretenant les privilèges et le pouvoir dont jouissent les hommes. La Déclaration et le Programme sont venus renforcer l'article 5 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, aux termes duquel les États sont tenus de prendre des mesures pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes.

3. Au cours des dernières décennies, diverses approches visant à associer les hommes et les garçons à la réalisation de l'égalité des genres ont vu le jour dans le cadre de différentes initiatives. À mesure que les programmes et les stratégies se sont multipliés, on s'est demandé comment mobiliser les hommes et les garçons en faveur de l'égalité des genres. On s'est notamment interrogé sur les modalités de la coopération entre ces initiatives et les mouvements de femmes, sur la manière dont ces initiatives contribuent à la représentation et à la participation des femmes dans les instances de décision et sur les effets qu'elles peuvent avoir sur les ressources dont disposent les organisations de défense des droits des femmes².

4. Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles estime que, pour parvenir à l'égalité des genres, un changement de taille est nécessaire : il ne suffit plus de mobiliser les hommes en faveur de l'égalité des genres, il faut les amener à assumer leur responsabilité en la matière, redistribuer le pouvoir et abolir les privilèges masculins systémiques³. Dans le présent document, le Groupe de travail résume sa position en ce qui concerne la responsabilité des hommes en matière d'égalité des genres et présente les enseignements tirés des nouvelles approches, les pratiques prometteuses et les principes fondamentaux qui sous-tendent le rôle que les hommes doivent jouer dans la promotion de l'égalité des genres.

¹ Michael Flood, « The turn to men in gender politics », *Women's Studies Journal*, vol. 31, n° 1 (juillet 2017), p. 48 à 58.

² Voir [A/HRC/38/24](#) et [A/HRC/38/24/Corr.1](#).

³ Le Groupe de travail, partant du principe que le genre, en tant que spectre, ne se limite pas à la distinction binaire homme-femme, se soucie de toutes les personnes lésées par les privilèges masculins systémiques, notamment les personnes non binaires, gays, transgenres, intersexes et queer. Dans le présent document, il s'intéresse tout particulièrement à la responsabilité des hommes en matière d'égalité des genres, étant donné qu'elle influe sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, mission dont il a été chargé.

I. Notions essentielles

1. Le genre

5. Dans le document dans lequel il expose sa position sur l'égalité des genres et constate un recul sur les questions de genre, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles a affirmé que le genre renvoie à l'identité, aux attributs et au rôle de la femme et de l'homme, tels qu'ils sont définis par la société, et à la signification sociale et culturelle que la société donne aux différences biologiques, ce qui engendre des rapports hiérarchiques entre femmes et hommes et se traduit par une répartition du pouvoir et des droits favorable aux hommes et désavantageux pour les femmes. Dans ce même document, il a souligné que les discriminations dont les femmes sont victimes dépendent également d'autres identités sociales (race, appartenance ethnique, handicap, âge, sexualité, etc.) et que le genre exprimé et ressenti se situe sur un spectre⁴.

2. Le pouvoir et les privilèges

6. Les inégalités de genre se perpétuent en raison de l'asymétrie des rapports de pouvoir. D'après le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, le pouvoir est profondément genré et relationnel et est déterminé par des contextes sociaux, institutionnels et structurels plus larges. Les rapports de pouvoir asymétriques et les privilèges s'installent et se perpétuent grâce aux stéréotypes discriminatoires et aux rôles liés au genre qui dévalorisent les femmes et ont pour effet d'avantager les hommes pris dans leur ensemble et de désavantager les femmes prises dans leur ensemble. Bien que les systèmes actuels de pouvoir fassent ressortir la domination et les privilèges des hommes, le Groupe de travail a conscience de la capacité d'action des femmes et de la nature dynamique du pouvoir. En outre, le pouvoir est profondément marqué par des « systèmes d'oppression interdépendants », qui engendrent des inégalités entre les femmes et les hommes⁵.

7. Si les hommes bénéficient d'un avantage collectif en tant qu'hommes, ils peuvent également être privés de pouvoir ou être privilégiés en raison d'autres éléments de leur identité, à savoir leur race, leur appartenance ethnique, leur classe, leur sexualité ou leur statut migratoire, éléments qui peuvent se conjuguer les uns avec les autres. À l'échelle mondiale, les hommes qui jouissent des richesses produites par les entreprises, de la sécurité de leur personne et de soins de santé coûteux constituent un groupe bien différent de celui des hommes qui travaillent dans les champs et les mines des pays en développement. La catégorie des « hommes » regroupe des personnes de classe sociale, de race, de nationalité, de région et de génération différentes, de sorte que les avantages et les désavantages liés au genre sont répartis de manière très inégale chez les hommes⁶. Lorsque l'on associe les hommes et les garçons à la promotion de l'égalité des genres, il est également primordial de ne pas négliger les effets de la colonisation ni les conséquences du capitalisme néolibéral, qui ont établi de solides hiérarchies entre les races, les genres et les classes.

8. On présente souvent la mobilisation des hommes en faveur de l'égalité des genres comme une solution « gagnant-gagnant ». Non seulement les hommes ont le devoir moral de faire changer les systèmes qui leur confèrent pouvoir et privilèges, mais ils y gagneront également, puisqu'ils contribueront ainsi à leur bien-être personnel, amélioreront leurs relations et profiteront des retombées que cela aura sur les communautés dans lesquelles ils vivent⁷. L'égalité des genres peut métamorphoser les hommes en leur permettant de

⁴ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/WG/Gender-equality-and-gender-backlash.pdf>.

⁵ Patricia Hill Collins et al., « Symposium on West and Fenstermaker's "Doing difference" », dans *Doing Gender, Doing Difference: Social Inequality, Power and Resistance*, Sarah Fenstermaker et Candace West, dir. publ. (New York, Routledge, 2002), p. 82.

⁶ R. W. Connell, « Change among the gatekeepers: men, masculinities, and gender equality in the global arena », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 30, n° 3 (printemps 2005), p. 1801 à 1825.

⁷ Alan Greig et Michael Flood, *Work with Men and Boys for Gender Equality: A Review of Field Formation, the Evidence Base and Future Directions* (New York, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 2020).

s'occuper davantage des autres, de vivre pleinement leur paternité, d'entretenir une relation plus égalitaire et plus épanouissante avec leur partenaire intime et d'être plus proches des personnes à leur charge.

9. Cependant, l'égalité des genres entraînera forcément la perte de certains privilèges pour certains hommes. Par exemple, au sein des ménages, les hommes ne devraient plus pouvoir décider seuls de l'utilisation des ressources ni tirer parti du fait que les femmes et les filles s'occupent de toutes les tâches familiales et domestiques sans être rémunérées. Dans le cadre des relations intimes, l'idée selon laquelle les hommes ont le droit d'assouvir leurs pulsions sexuelles devrait être battue en brèche, de même que l'idée selon laquelle ils n'ont pas à assumer les mêmes responsabilités que les femmes en matière de contraception⁸.

3. Les masculinités

10. La masculinité a été décrite comme les diverses positions occupées par les hommes dans l'ordre des genres, qui se caractérisent en grande partie par la domination et le contrôle exercés sur les femmes et qui sont ancrées et systématisées grâce aux interactions avec les garçons et les hommes. La notion de « masculinité hégémonique », également appelée « masculinité patriarcale », fait référence à la forme de masculinité qui sous-tend le système patriarcal et qui, de manière perceptible ou imperceptible, valorise et normalise la domination des hommes sur les femmes et protège le pouvoir disproportionné dont jouissent les hommes⁹. Ces formes de masculinité, associées à l'asymétrie des rapports de pouvoir, font partie des principaux facteurs qui favorisent la violence à l'égard des femmes et des filles dans toutes les sphères de la vie. La masculinité hégémonique est présente dans différentes cultures et se manifeste de diverses manières. Par exemple, dans certaines cultures, l'honneur, qui veut que la sexualité des femmes et des filles soit l'affaire de la famille, est au cœur de la masculinité ; dans d'autres, les atteintes à la sexualité des femmes ont une forte connotation de virilité¹⁰.

11. Pour faire simple, la masculinité hégémonique est souvent désignée dans le discours public sous le nom de « masculinité nocive » ou de « masculinité toxique », bien que ces termes ne soient pas clairement définis¹¹. Par ailleurs, elle est de plus en plus favorisée par l'amélioration de l'accès aux plateformes numériques. Par exemple, force est de constater que les mouvements radicaux d'extrême droite et les célibataires involontaires (« *incels* ») se livrent à la promotion de la misogynie, du sexisme et de la violence fondée sur le genre dans la manosphère¹².

12. Souvent, un fossé sépare la masculinité hégémonique et la réalité du vécu des hommes. C'est notamment le cas pour les hommes qui sont touchés par la pauvreté, la discrimination raciale ou les inégalités socioéconomiques ou pour les hommes qui s'identifient comme gays, bisexuels, transgenres, intersexes ou queer. La pression exercée sur les hommes pour se conformer à la masculinité dominante est importante et ceux qui ne s'y conforment pas peuvent le payer cher et subir de lourdes conséquences. Pour lutter contre la masculinité hégémonique, sont peu à peu élaborées les notions de masculinités « non conventionnelles » et « saines », selon lesquelles il existe de multiples façons d'être un homme et l'idéal de la masculinité n'est pas le même pour tous¹³. Toutefois, ces notions suscitent des préoccupations, notamment parce qu'elles renforcent la conception binaire du

⁸ Alliance MenEngage, *Men, Masculinities, and Changing Power: A Discussion Paper on Engaging Men in Gender Equality From Beijing 1995 to 2015* (2015).

⁹ R. W. Connell et James W. Messerschmidt, « Hegemonic masculinity: rethinking the concept », *Gender & Society*, vol. 19, n° 6 (décembre 2005), p. 829 à 859.

¹⁰ Yakin Ertürk, « Considering the role of men in gender agenda setting: conceptual and policy issues », *Feminist Review*, vol. 78, n° 1 (novembre 2004), p. 3 à 21.

¹¹ Michael Flood, « "Toxic masculinity": what does it mean, where did it come from - and is the term harmful? », *The Conversation*, 21 septembre 2021.

¹² La manosphère désigne un réseau en ligne peu structuré de groupes d'intérêt masculins, connu pour son extrême misogynie. Voir Debbie Ging, « Alphas, betas, and incels: theorizing the masculinities of the manosphere », *Men and Masculinities*, vol. 22, n° 4 (2019).

¹³ Andrew Gibbs *et al.*, « Reconstructing masculinity? A qualitative evaluation of the Stepping Stones and Creating Futures interventions in urban informal settlements in South Africa », *Culture, Health and Sexuality*, vol. 17, n° 2 (octobre 2022), p. 208 à 222.

genre, puisqu'elles laissent penser que la masculinité est la seule manière pour les hommes et les garçons d'exprimer leur genre¹⁴.

4. Les alliés

13. Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles constate qu'une plus grande attention a été accordée, ces dernières années, au rôle que les hommes et les garçons doivent jouer dans la réalisation de l'égalité des genres, ce qui a contribué à diffuser l'idée que les hommes peuvent être des alliés et des féministes¹⁵. En général, l'allié s'entend d'une personne qui œuvre pour l'égalité et la justice, alors même qu'elle se trouve dans une situation privilégiée. Il y a plusieurs définitions de l'allié et différentes manières d'en devenir un. Par exemple, lorsque les hommes défendent des causes qui leur sont chères au lieu de lutter contre les inégalités de genre qui sont systémiques, ils servent leurs propres intérêts ; lorsque les hommes passent à l'action parce qu'ils veulent jouer les héros ou « sauver » les femmes, ils font preuve d'altruisme ; lorsque les hommes dépassent le stade de l'action individuelle et cherchent à abolir les systèmes d'oppression sociale et à porter les voix et les perspectives des groupes marginalisés sans se mettre eux-mêmes en avant, ils militent pour la justice sociale¹⁶.

Encadré 1

L'allié de façade

Ces dernières années, les alliés « de façade » ont attiré de plus en plus d'attention. Il s'agit d'hommes dont la contribution à la promotion de l'égalité des genres se réduit à des actions superficielles, qui ont pour but de donner l'impression qu'ils sont des alliés, plutôt que de susciter une réflexion approfondie et d'appuyer les mesures visant à renverser les systèmes de pouvoir et à en finir avec les privilèges. Parmi les alliés de façade, on compte aussi des hommes qui s'appliquent à se démarquer des autres hommes, qui renvoient leur discours sans faire bouger les choses, qui s'immiscent dans les cercles féministes, en présentiel ou en ligne, ou qui, sous couvert de féminisme, font preuve de sexisme^a.

^a Michael Flood et D'Arcy Ertel, « Concluding critical commentary: men's experiences as agents of feminist change », *Masculine Power and Gender Equality: Masculinities as Change Agents*, Russell Luyt et Kathleen Starck, dir. publ. (Cham, Suisse, Springer, 2020), p. 181 à 199.

5. La mobilisation et la responsabilité des hommes

14. Lorsque les hommes et les garçons sont associés à la réalisation de l'égalité des genres, ils sont amenés à examiner les rôles qu'ils jouent dans la vie des femmes et des filles, dans leurs communautés et leurs cultures, dans la sphère économique ainsi que dans le monde et la politique. De cette manière, ils constatent combien les normes et les attentes très fortement liées au genre influent sur leurs rôles et combien elles leur confèrent du pouvoir et des privilèges et les entretiennent.

15. S'il est important de mobiliser les hommes et les garçons pour qu'ils prennent conscience des inégalités de genre et s'emploient à les éliminer, il est crucial de prêter attention à la façon de le faire. Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles considère qu'il incombe aux hommes et aux garçons, ainsi qu'aux organisations qui les mobilisent, de veiller à ce que leur mobilisation soit constructive, respectueuse et axée sur les droits humains des femmes et des filles. La « mobilisation » désigne la pratique consistant à

¹⁴ Andrea Waling, « Problematising “toxic” and “healthy” masculinity for addressing gender inequalities », *Australian Feminist Studies*, vol. 34, n° 101 (octobre 2019), p. 362 à 375.

¹⁵ Michael Flood et D'Arcy Ertel, « Concluding critical commentary: men's experiences as agents of feminist change », dans *Masculine Power and Gender Equality: Masculinities as Change Agents*, Russell Luyt et Kathleen Starck, dir. publ. (Cham, Suisse, Springer, 2020), p. 181 à 199.

¹⁶ Meredith Nash *et al.*, « “It's not about you”: how to be a male ally », *The Conversation*, 5 avril 2021 ; International Center for Research on Women, « Gender equity and male engagement: it only works when everyone plays » (Washington, 2018).

faire participer les hommes ou à les associer, tandis que la « responsabilité » fait référence à la forme que doit prendre leur participation. La responsabilité à l'égard des femmes suppose, avant tout, que les droits humains des femmes et des filles soient placés au centre des activités menées avec les hommes ; il est essentiel de collaborer, de coopérer et de dialoguer étroitement avec les organisations de femmes¹⁷. Cela signifie qu'il faut appliquer le principe de responsabilité pour faire cesser la discrimination à l'égard des femmes et des filles en contribuant activement à faire évoluer les comportements, les normes, les systèmes et les structures ainsi que les rôles liés au genre dans tous les domaines. Si le principe de responsabilité est largement accepté par ceux qui mobilisent les hommes et les garçons pour faire progresser l'égalité des genres, notamment dans le cadre de la lutte que certains hommes mènent contre la violence, sa mise en pratique est plus inégale¹⁸.

16. Il est essentiel d'assumer la responsabilité à l'égard du « mouvement des femmes », tout comme à l'égard des bénéficiaires et des populations en général¹⁹. La responsabilité des hommes intervient à trois niveaux : a) au niveau personnel ; b) au niveau interpersonnel ; c) au niveau institutionnel.

Encadré 2

La responsabilité des hommes

Pour assumer leur responsabilité au niveau personnel, les hommes doivent examiner leurs propres pratiques et s'efforcer d'adopter des comportements respectueux de l'équité de genre. La responsabilité au niveau interpersonnel ou relationnel suppose l'adoption de stratégies visant à ce que les dynamiques et les modes d'interaction soient respectueux de l'équité de genre. La responsabilité au niveau institutionnel suppose la mise en place de structures de consultation et de collaboration avec les femmes féministes, les groupes de femmes féministes et les autres personnes s'intéressant à la justice liée au sexe et au genre ou à d'autres formes d'injustice sociale et d'oppression^a.

^a Michael Flood, *Engaging Men and Boys in Violence Prevention* (New York, Palgrave Macmillan, 2019), p. 92 et 93.

17. La notion de « responsabilité mutuelle » peut être intéressante pour les organisations qui mobilisent les hommes et les garçons, en particulier si l'on considère leurs responsabilités à l'égard du mouvement des femmes. La responsabilité mutuelle consiste à demander à ceux qui mobilisent les hommes et les garçons de rendre des comptes, en particulier aux organisations de défense des droits des femmes, tout en soulignant que l'ensemble des acteurs de la justice de genre ont un devoir de responsabilité mutuelle, de respect mutuel et d'apprentissage mutuel. La responsabilité que ces acteurs ont les uns envers les autres repose sur la responsabilité qui leur incombe à l'égard des principes féministes, des valeurs communes et de l'objectif global de justice de genre qui guide leur action²⁰.

18. La responsabilité des hommes à l'égard des autres hommes, qui s'entend d'une responsabilité collective, est un autre aspect important de la mobilisation des hommes et des garçons en faveur de l'égalité des genres. Compte tenu de cette responsabilité collective, les hommes devraient se demander à eux-mêmes et demander aux autres hommes si leurs activités sont axées sur les droits des femmes et servent leurs intérêts, si elles défendent les idéaux féministes, si elles remettent en cause le patriarcat et les rapports de force sexistes et si elles tiennent compte de l'intersectionnalité. Les personnes mobilisant les hommes et les garçons doivent prendre part aux débats en cours sur ces sujets, interpeller les autres hommes

¹⁷ Our Watch, *Men in Focus: Unpacking Masculinities and Engaging Men in the Prevention of Violence against Women* (Melbourne, Australie, 2019), p. 90.

¹⁸ Michael Flood, *Engaging Men and Boys in Violence Prevention* (New York, Palgrave Macmillan, 2019), p. 92 et 93.

¹⁹ Alliance MenEngage, Manuel de formation sur la redevabilité, 2^e éd. (2018).

²⁰ Alliance MenEngage, « Critical dialogue on engaging men and boys in gender justice: summary report » (2016), p. 9.

dont le comportement est préjudiciable et écouter ce que les femmes et les organisations de femmes ont à dire sur ce que font les hommes²¹.

II. Nouvelles approches concernant le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des genres

19. Au cours des dernières décennies, on a envisagé nombre de manières différentes de mobiliser les hommes et les garçons. Des études ont montré que des programmes transformateurs sont plus efficaces pour ce qui est d'inciter les populations, et en particulier les garçons et les hommes, à soutenir l'égalité des genres²². Ces programmes remettent en question les normes, les rôles et les relations de pouvoir liés au genre qui privilégient les hommes aux femmes et corrigent leurs effets délétères et inégalitaires.

1. Campagnes conçues et menées par des acteurs locaux et des communautés

20. De nombreuses initiatives pensées pour mobiliser les hommes et les garçons en faveur de l'égalité des genres ont été menées à l'échelon local et au niveau des communautés. Parmi les caractéristiques essentielles des nouvelles bonnes pratiques figurent notamment : a) les sessions de groupe visant à faire connaître les rôles liés au genre, les masculinités et les droits des femmes et à les faire évoluer ; b) les campagnes de communication ciblées et factuelles qui traitent expressément des inégalités de genre ; c) les interventions visant à fournir des services (par exemple, en matière de santé sexuelle) qui consacrent l'égalité des genres et aident les hommes à percevoir les avantages de celle-ci ; d) les approches multisectorielles visant à intégrer l'égalité des genres dans le quotidien et à montrer les nombreuses façons dont les hommes peuvent modifier leur comportement²³. Toutefois, ces approches se sont concentrées sur des changements à court terme de petite et moyenne envergure, plutôt que sur une transformation durable de la société axée sur la modification des normes, des structures et des perspectives de genre à l'échelle du système²⁴.

Encadré 3

Études de cas

Les participants au programme des Nations Unies intitulé Partenaires pour la prévention, qui est un programme régional conjoint de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en Asie et dans le Pacifique²⁵, s'emploient à faire évoluer les formes de masculinité et les normes sociales nocives et à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes, en renforçant les capacités des facilitateurs locaux, en organisant des ateliers participatifs d'un an et en favorisant le volontariat de sorte à pérenniser les résultats obtenus dans le cadre du programme. Au Viet Nam, des hommes ont indiqué qu'ils se montraient plus respectueux et équitables à l'égard de leur épouse depuis qu'ils avaient participé à l'atelier et qu'ils étaient mieux informés des questions relatives à la violence fondée sur le genre, aux masculinités positives et à l'égalité des genres^a.

Le programme SASA ! facilite la discussion sur le partage du pouvoir entre les hommes et les femmes afin d'aider les personnes au niveau local à établir des relations plus équitables entre les genres (en vue, avant tout, de réduire la violence domestique). À l'issue du programme, les participants de sexe masculin ont, entre autres, déclaré que les décisions étaient prises de manière plus équitable dans leur famille et qu'ils étaient davantage reconnaissants des tâches qu'accomplissait leur partenaire dans le foyer. Des résultats

²¹ Chris Linder et Rachel Johnson, « Exploring the complexities of men as allies in feminist movements », *Journal of Critical Thought and Praxis*, vol. 4, n° 1 (2015).

²² Organisation mondiale de la Santé, *Inclure des hommes et des garçons dans la lutte contre les inégalités de genre en matière de santé : Enseignements tirés des programmes d'intervention* (Genève, 2007).

²³ Ibid.

²⁴ Greig et Flood, *Work with Men and Boys for Gender Equality*.

²⁵ Voir <http://www.partners4prevention.org/>.

similaires ont été observés chez les participantes, qui avaient plus de chances que les non-participantes de prendre part aux décisions.

^a Voir https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://www.partners4prevention.org/sites/default/files/resources/executive_summary_eng_final.pdf.

^b Beniamino Cislighi, « The potential of a community-led approach to change harmful gender norms in low- and middle-income countries » (Londres, Overseas Development Institute, 2019).

2. Approches ciblant certaines cohortes d'hommes et certains contextes

21. Les stratégies visant à mobiliser les hommes et les garçons ciblent souvent des cohortes d'hommes et de garçons en particulier, en fonction de leur rôle ou de leur identité, comme les jeunes hommes et les garçons, les pères, les membres de certaines communautés, comme les hommes des Premières Nations ou des peuples autochtones, et les hommes ayant des responsabilités, notamment les décideurs politiques, les chefs traditionnels, communautaires et religieux ou les dirigeants de mouvements de jeunes, pour n'en citer que quelques-uns. Ces stratégies ciblées permettent ainsi de s'appuyer sur l'identité ou le rôle particulier des hommes et des garçons formant ces cohortes et d'en tirer parti. Par exemple, dans certains cas, les chefs religieux peuvent jouer un rôle clef en rappelant aux hommes et aux garçons les messages de promotion de l'égalité des genres. En outre, ces dix dernières années, de plus en plus de stratégies ont été mises en place pour faire participer les dirigeants du secteur privé aux activités de promotion de l'égalité des genres, sur le lieu de travail et en dehors.

22. Des programmes et initiatives qui ciblent les hommes et les garçons en vue de faire progresser l'égalité des genres ont été organisés en premier lieu dans des clubs de sport, sur les lieux de travail et dans des institutions confessionnelles, étant donné que ces milieux contribuent grandement à influencer les attitudes vis-à-vis de l'égalité des genres. Par exemple, dans les clubs, les programmes sportifs font participer les hommes et les garçons à des programmes transformateurs et font souvent appel à des personnalités sportives de premier plan pour porter leurs messages. De même, on sait de plus en plus que le travail peut jouer un rôle capital pour ce qui est de mobiliser les hommes en faveur de l'égalité des genres, de promouvoir et de prôner le respect au travail ainsi que de remettre en question les normes de genre, qui sont délétères et inégalitaires.

Encadré 4

Exemples de stratégies visant à mobiliser les hommes et les garçons dans différents contextes

La Campagne de l'Union africaine visant à mettre fin au mariage d'enfants, menée entre 2014 et 2017, a encouragé les chefs traditionnels et religieux de sexe masculin à convaincre les fidèles de mettre fin au mariage des enfants. Au moyen de campagnes de sensibilisation, les chefs ont prononcé des milliers de déclarations appelant à ne plus célébrer de mariage d'enfants^a.

Le programme Action for Equality, que l'Equal Community Foundation mène afin de faire évoluer les comportements, vise à faire changer les attitudes et les comportements des garçons âgés de 13 à 17 ans au moyen d'une série d'interventions ciblées réparties sur douze mois. Il aide les garçons à faire bouger les choses au sein de leur famille, chez leurs pairs et dans leur communauté^b.

Champions of Change Coalition est une coalition de haut niveau rassemblant des dirigeants des secteurs privé et public qui sont chargés d'opérer des changements sur les questions d'égalité des genres dans leurs organisations et leurs communautés, qu'elles soient locales, nationales ou mondiales. Depuis 2010, cette coalition a réussi à convaincre plus de 260 dirigeants, dont une majorité d'hommes, de diverses grandes organisations des secteurs privé et public, de s'engager aux côtés des femmes et d'agir pour augmenter la proportion de femmes aux postes de direction, éliminer les obstacles structurels et systémiques à l'égalité des genres dans leurs organisations et faire progresser l'égalité des genres^c.

Pendant la Coupe du monde de 2014 organisée par la Fédération internationale de football association (FIFA), un million d'autocollants sur lesquels on pouvait lire « O valente não é violento » (« Les hommes courageux ne sont pas violents ») ont été distribués dans tout le Brésil. Sur chaque autocollant, l'on pouvait lire un des 10 slogans qui avaient été imaginés pour faire comprendre aux amateurs lusophones de football que les hommes doivent lutter contre la violence à l'égard des femmes et contre les stéréotypes de genre^d.

^a A/HRC/35/5, par. 34.

^b Voir <https://ecf.org.in/afe/>.

^c Voir <https://championsofchangecoalition.org>.

^d ONU-Femmes, « Innovative campaign tackles soccer and violence against women together », 11 juillet 2014.

3. Approches normatives, institutionnelles et stratégiques

23. On a beaucoup mis sur la mobilisation des hommes et la modification de leurs comportements et de leurs attitudes aux niveaux individuel et social, mais il est aussi essentiel de revoir les approches normatives, publiques et stratégiques pour s'attaquer au caractère systémique de la masculinité hégémonique et des inégalités de genre. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes²⁶ et le Conseil des droits de l'homme²⁷ ont établi que les États doivent associer les hommes et les garçons aux politiques et aux activités visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, donner effet aux droits des femmes à la santé sexuelle et procréative et à leurs droits connexes, et prendre en considération les tâches familiales et domestiques non rémunérées, réduire leur proportion et redistribuer la charge de travail qu'elles représentent.

24. Par exemple, conscients de l'importance qu'il y a à partager les tâches domestiques rémunérées et non rémunérées de manière équitable entre les femmes et les hommes pour faire évoluer les normes de genre en la matière, de nombreux pays accordent à tous les parents un congé parental payé et prennent des mesures particulières pour inciter davantage d'hommes à prendre un congé parental, en adoptant notamment des dispositions prévoyant qu'une partie du congé ne peut être utilisée que par le père. Selon des données de 2022, 37 pays ont adopté un congé payé pour les pères au cours des dix dernières années²⁸. Cependant, tous les parents, et en particulier ceux qui travaillent dans le secteur informel ou occupent un emploi précaire, ne bénéficient pas des mêmes droits en ce qui concerne les congés payés.

25. Outre la promotion de l'égalité des genres, les hommes devraient aussi s'employer à faire évoluer les normes patriarcales qui imprègnent les institutions. Par exemple, il faut qu'ils demandent des comptes aux dirigeants politiques de sexe masculin et aux institutions politiques dominées par les hommes. À cette fin, ils peuvent notamment aider les femmes à se faire mieux représenter dans les instances de décision, agir pour éliminer les obstacles formels et informels qui empêchent les femmes de se faire entendre et de faire connaître leurs opinions politiques, et appuyer les mesures en faveur de l'égalité des genres²⁹.

²⁶ Recommandation générale n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et observation générale n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables, adoptées conjointement (2019) ; recommandation générale n° 35 (2017) sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, portant actualisation de la recommandation générale n° 19.

²⁷ Résolutions 35/10 et 44/17.

²⁸ Pedro Magariño et Liang Shen, « Four revealing graphs on paid family leave », Banque mondiale Blogs, 16 mai 2022.

²⁹ Greig et Flood, *Work with Men and Boys for Gender Equality*, p. 46 et 47.

Encadré 5

La redistribution des tâches domestiques non rémunérées entre les hommes et les femmes

Dans les pays nordiques, le congé parental a une durée allant de 40 à 69 semaines et est rémunéré à hauteur de 70 à 100 % du salaire. Dans certains pays, une partie de ces semaines (que l'on appelle le « quota paternel ») est réservée aux pères, précisément dans le but de redistribuer les responsabilités familiales entre les femmes et les hommes. Des études ont montré que les systèmes dans lesquels il est prévu que les congés sont perdus s'ils ne sont pas utilisés font que davantage de pères prennent un congé parental^a.

^a A/HRC/44/51, encadré 3.

4. Actions de promotion

26. Les personnes et les organisations qui poussent les hommes à faire évoluer les formes de masculinité hégémonique doivent soutenir les projets qui sont fondés sur les droits de l'homme et exempts de discrimination. Il arrive que, dans les nombreux cas où les hommes ont un accès disproportionné au pouvoir, ils soient considérés comme des défenseurs plus crédibles de l'égalité des genres. Il est crucial que les hommes mènent leur action de promotion de l'égalité des genres en partenariat avec les acteurs et les mouvements féministes œuvrant pour les droits des femmes et la justice sociale, sans exclure les femmes et les mouvements féministes ni reproduire (ou perpétuer) l'asymétrie des rapports de force entre les genres au sein du mouvement pour l'égalité des genres et en dehors.

Encadré 6

Le renforcement des capacités des hommes engagés en faveur de l'égalité des genres

Le Nazareth Centre for Rehabilitation, situé sur l'île de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, est parvenu à renforcer les capacités de plus de 900 hommes à appuyer les défenseuses des droits humains qui pilotent des actions de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, en coopérant avec les autorités et les populations afin de promouvoir le partage du pouvoir et la prise de décisions conjointe entre les femmes et les hommes^a.

^a <https://iwda.org.au/nazareth-centre-for-rehabilitation/>.

III. De la mobilisation à la responsabilité : enseignements à tirer pour dégager les principes relatifs au rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des genres

27. Les approches suivies à l'heure actuelle pour mobiliser les hommes et les garçons en faveur de l'égalité des genres présentent un certain nombre de caractéristiques fondamentales, qui sont présentées ci-après.

28. Premièrement, mobiliser les hommes et les garçons sans adopter une démarche féministe de redistribution du pouvoir, des ressources et des chances risque de renforcer les inégalités de genre. Si l'on accorde trop d'importance à la façon dont les inégalités de genre nuisent aux hommes et aux garçons, on risque de négliger les bénéfices personnels que les hommes peuvent tirer des privilèges que leur confère la société³⁰. De plus, les initiatives qui mettent en avant les « hommes bien » pour apaiser les préoccupations des hommes qui ont le

³⁰ Andrea Cornwall, Henry Armas et Mbuyiselo Botha, « Women's empowerment: what do men have to do with it? », dans *Men and Development: Politicising Masculinities*, Andrea Cornwall, Jerker Edström et Alan Grieg, dir. publ. (Londres, Zed Books, 2011).

sentiment qu'ont les rend responsables de la violence de certains d'entre eux peuvent aussi renforcer les normes patriarcales, puisqu'elles laissent entendre que les « hommes bien » doivent libérer les femmes de la violence et de l'oppression, mais ne remettent pas en question les relations de pouvoir qui perpétuent l'oppression des femmes³¹.

29. Deuxièmement, dans un contexte de ressources limitées, si l'on met de plus en plus l'accent sur la mobilisation des hommes et des garçons dans les initiatives de promotion de l'égalité des genres, on risque de détourner des ressources qui devraient être affectées aux services d'aide aux femmes et aux mouvements féministes. En effet, il arrive que des programmes axés sur les hommes et les garçons jouissent immédiatement d'une certaine crédibilité et d'une « reconnaissance excessive », et qu'ils se voient ainsi allouer davantage de ressources que ceux axés sur les femmes³². Cette situation peut avoir des effets particulièrement graves pour les petites organisations locales des pays du Sud.

30. Troisièmement, étant donné qu'il est de plus en plus difficile pour la société civile et les organisations de femmes de participer aux processus, aux stratégies et aux programmes nationaux et internationaux, les initiatives visant à mobiliser les hommes et les garçons qui sont menées en parallèle, plutôt qu'en partenariat, avec les coalitions et les alliances de féministes et de femmes peuvent réduire le champ d'action déjà restreint dont disposent ces coalitions et alliances pour se faire entendre³³.

31. Enfin, réduire les hommes et les masculinités à une identité unique et à un même vécu risque d'exclure les hommes marginalisés qui ont plus de difficultés à jouir de leurs propres privilèges en raison, par exemple, de leur identité raciale, de leur orientation sexuelle, de leur classe sociale ou de leur statut migratoire³⁴. Par ailleurs, la mobilisation des hommes et des garçons est également susceptible de renforcer la conception binaire du genre³⁵. Il convient tout particulièrement de veiller à ce que les actions de promotion de la « masculinité positive » tiennent compte des différents types de sexualité et des différentes identités de genre, y compris des personnes transgenres et des personnes de genre non conforme aux catégories établies.

32. Fort de ces enseignements, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles estime que les principes suivants devraient orienter les politiques, les programmes et les initiatives visant à ce que les hommes assument leur responsabilité en matière d'égalité des genres :

- a) Les politiques, les programmes et les initiatives doivent se fonder sur les droits humains des femmes et des filles et sur l'égalité réelle ;
- b) Les politiques, les programmes et les initiatives doivent remettre en question le patriarcat et abolir les privilèges masculins ;
- c) Les politiques, les programmes et les initiatives doivent appuyer les mouvements de femmes et les défenseuses des droits humains des femmes et témoigner d'une solidarité à leur égard ;
- d) Les politiques, les programmes et les initiatives doivent être menés en toute transparence.

1. Les politiques, les programmes et les initiatives doivent se fonder sur les droits humains des femmes et des filles et sur l'égalité réelle

33. Selon le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, il est essentiel que les politiques, les programmes et les initiatives axés sur la responsabilité des hommes en matière d'égalité des genres soient centrés sur la réalisation des droits humains des femmes et des filles. Il faut bien être conscient que les différences entre les genres établies par la société ont servi à légitimer et à renforcer les discriminations que subissent les femmes

³¹ Linder et Johnson, « Exploring the complexities of men as allies in feminist movements ».

³² Ibid.

³³ Greig et Flood, *Work with Men and Boys for Gender Equality*.

³⁴ International Center for Research on Women, « Gender equity and male engagement: it only works when everyone plays », p. 20.

³⁵ Greig et Flood, *Work with Men and Boys for Gender Equality*.

et les filles ainsi que les inégalités dans l'exercice des droits humains. Par conséquent, pour assumer leur responsabilité dans le domaine de l'égalité des genres, les hommes doivent prendre conscience des particularités des femmes et de leurs besoins propres afin de garantir à toutes les personnes le respect de la dignité et la jouissance des droits humains dans des conditions d'égalité. Pour y parvenir, il est essentiel d'appliquer le principe de l'égalité réelle, qui englobe : a) l'égalité d'accès et l'égalité des chances ; b) l'égalité de résultat en matière d'accès et de chances, laquelle vise la concrétisation des droits.

34. En ce qui concerne la responsabilité des hommes en matière d'égalité des genres, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles souligne qu'il importe d'éviter les approches protectionnistes qui, en définitive, renforcent les inégalités dont les femmes sont victimes, étant donné qu'elles s'attachent à protéger les femmes contre des préjudices ou des actes répréhensibles, sans lutter contre la discrimination. Ces approches entraînent également un déni d'autonomie et sont révélatrices de la manière dont les normes, les structures et les systèmes relevant du patriarcat privent les femmes de l'égalité des droits et de leur humanité. À cet égard, la responsabilité des hommes en matière d'égalité entre les genres doit s'appuyer sur une approche fondée sur l'égalité réelle qui vise à faire évoluer les rapports de pouvoir ainsi qu'à partager et redistribuer équitablement les avantages entre les hommes et les femmes, et qui tienne compte de l'intersectionnalité. Il ne s'agit pas seulement de donner aux femmes et aux filles le même pouvoir, les mêmes ressources et les mêmes chances, mais aussi de faire en sorte que, grâce à ces dernières, elles obtiennent les mêmes résultats.

2. Les politiques, les programmes et les initiatives doivent remettre en question le patriarcat et abolir les privilèges masculins.

35. La réalisation de l'égalité des genres consiste, in fine, à redistribuer équitablement le pouvoir et les ressources entre les genres. Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles considère qu'il est essentiel que les approches visant à mobiliser les hommes et les garçons permettent non seulement de faire évoluer les valeurs, les croyances, les attitudes et les comportements des hommes et des garçons pris individuellement, mais aussi de donner à ces derniers les moyens et le courage de transformer les structures et les systèmes qui créent et perpétuent les inégalités entre les genres. Il faudrait éviter de faire de la mobilisation des hommes et des garçons un objectif en soi, et plutôt mettre l'accent sur la transformation des rapports de pouvoir entre les genres, sur la remise en cause du patriarcat, qui passe par l'élimination des stéréotypes et des normes de genre, ainsi que sur la représentation et la contribution égales des femmes dans les instances de décision.

36. Tout en œuvrant à transformer la société en profondeur, les autorités doivent également se concentrer sur des stratégies visant à ce que les hommes et les garçons changent leurs propres attitudes, croyances et comportements afin de s'acquitter de leurs obligations en matière de réalisation des droits humains des femmes et des filles. Pour ce faire, il faut que des stratégies, reposant notamment sur des activités d'éducation et des programmes scolaires fondés sur les droits de l'homme, amènent les hommes et les garçons à prendre conscience, au niveau individuel, que les privilèges masculins, et le pouvoir qui en découle, façonnent leurs vies, et à remettre ceux-ci en question. Ces activités d'éducation devraient mettre en avant la contribution que les hommes et les garçons peuvent apporter en tant qu'alliés ou qu'acteurs à l'égalité des genres.

37. Il est essentiel de remettre en question les structures, les pratiques et les institutions patriarcales qui entretiennent les privilèges et les normes et pratiques discriminatoires. Il importe notamment que les hommes et les garçons prennent conscience de la manière dont les normes de genre les touchent, eux et les autres, et qu'ils agissent pour battre en brèche ces normes et ces structures de sorte à proposer des normes claires en matière d'égalité. Cette prise de conscience est un aspect essentiel de la transformation. Par exemple, lorsqu'ils prennent la parole, les hommes se voient parfois conférer plus d'autorité que les femmes, ce qui renforce la domination masculine et l'invisibilité des femmes. Il est donc primordial que les hommes investis dans la lutte pour l'égalité des genres militent expressément en faveur du leadership des femmes au sein du mouvement.

38. Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles estime qu'il est essentiel de s'élever contre les formes de masculinité hégémonique pour parvenir à

l'égalité des genres et faire évoluer les notions traditionnelles de la féminité qui sont fondées sur des stéréotypes discriminatoires. Les notions de masculinités « saines » et « non conventionnelles », qui s'inscrivent dans une conception large et inclusive des masculinités, sont utiles ; elles montrent qu'il importe de faire prendre conscience aux hommes et aux garçons que se conformer, ou tenter de se conformer, aux attentes sociales rigides de la masculinité hégémonique a un coût³⁶.

39. D'après le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, il est capital d'aborder le pouvoir et les privilèges sous l'angle de l'intersectionnalité. Comme on l'a indiqué précédemment, ni les hommes ni les femmes ne constituent un groupe homogène, et les privilèges dont ils bénéficient ou les inégalités dont ils sont victimes dans le contexte du patriarcat dépendent de facteurs tels que l'âge, la race, la religion, l'appartenance ethnique, le statut socioéconomique, les capacités, l'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre³⁷. Faire des parallèles entre le patriarcat et d'autres manifestations de l'injustice sociale peut aider les hommes à revoir leur conception de l'égalité des genres, tandis que les politiques qui tiennent compte de l'intersectionnalité peuvent venir en aide aux personnes qui sont marginalisées par les approches traditionnelles et susciter des changements à plus grande échelle³⁸.

3. Les politiques, les programmes et les initiatives doivent appuyer les mouvements de femmes et les défenseuses des droits humains des femmes et témoigner d'une solidarité à leur égard

40. Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles considère qu'il est important que les programmes et les organisations qui s'efforcent d'associer les hommes et les garçons à la réalisation de l'égalité des genres s'inspirent des mouvements féministes, des autres mouvements de justice sociale et des défenseuses des droits humains des femmes, et établissent des partenariats avec eux. Il est essentiel que les activités mobilisant les hommes et les garçons aux fins de l'égalité des genres ne privent pas les femmes de ressources et de pouvoir. C'est pourquoi les pouvoirs publics et les donateurs devraient consacrer davantage de fonds à l'égalité des genres pour garantir des ressources financières suffisantes et régulières aux organisations de femmes, ainsi que le financement de programmes transformateurs qui visent à ce que les hommes et les garçons assument leur responsabilité en matière de promotion de l'égalité des genres.

41. La responsabilité à l'égard des mouvements féministes et des autres mouvements de justice sociale dépasse le simple cadre de la collaboration. Il est particulièrement important que les hommes et les garçons prenant part aux mouvements pour l'égalité des genres soient ouverts et réceptifs aux critiques constructives et au scepticisme des mouvements de femmes. Les organisations mobilisant les hommes et les garçons ont montré qu'il était extrêmement utile que les groupes de femmes leur fassent part de leurs inquiétudes quant au fait que leurs activités renforcent les rôles paternalistes liés au genre, qu'elles centrent les débats sur l'égalité des genres autour des hommes, qu'elles placent des hommes à des postes de responsabilités qui pourraient être occupés par des femmes et qu'elles disputent les fonds disponibles aux organisations de femmes³⁹. Les organisations et les mouvements qui s'attachent à mobiliser les hommes et les garçons doivent instaurer des systèmes et des procédures de consultation et de collaboration avec les mouvements féministes et les mouvements de femmes, ainsi qu'avec d'autres mouvements s'intéressant à la justice liée au sexe et au genre ou à d'autres formes d'injustice sociale et d'oppression⁴⁰.

42. La constitution d'alliances entre les organisations mobilisant les hommes et les garçons et les organisations de femmes peut également contribuer à atténuer la concurrence

³⁶ Greig et Flood, *Work with Men and Boys for Gender Equality*.

³⁷ International Women's Development Agency, « Working with men and boys to advance gender equality », p. 1.

³⁸ Alliance MenEngage, « Critical dialogue on engaging men and boys in gender justice: summary report » p. 11.

³⁹ Ibid., p. 8.

⁴⁰ Flood, *Engaging Men and Boys in Violence Prevention*, p. 93 et 94.

à laquelle ces organisations se livrent pour obtenir des financements en facilitant le dialogue et la répartition égale, équitable et juste des ressources limitées.

4. Les politiques, les programmes et les initiatives doivent être menés en toute transparence

43. Dans le contexte de la responsabilité des hommes en matière d'égalité des genres, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles considère que, pour garantir que les initiatives respectent les principes des droits humains des femmes et sont fondées sur la collaboration et la mobilisation des mouvements de femmes, il importe d'être transparent à propos des mesures prises, de leurs effets et des lacunes restantes, afin que les personnes concernées puissent accéder à l'information et poser des questions. La transparence renforce la responsabilité des hommes à l'égard des divers mouvements de femmes plutôt qu'à l'égard des femmes prises individuellement. À cet égard, le Groupe de travail est d'avis que les organisations et les initiatives qui associent les hommes et les garçons à la promotion de l'égalité des genres devraient publier, de manière régulière et transparente, des informations sur les points suivants :

- a) L'harmonisation des efforts déployés pour associer les hommes et les garçons à la réalisation de l'égalité des genres avec les mesures prises aux fins de la réalisation des droits humains des femmes et des filles ;
- b) La collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes et des filles, leur mobilisation et la prise en considération de leurs avis ;
- c) La manière dont elles soutiennent le leadership des femmes et des filles et leur contribution à la prise de décisions au sein de l'organisation ou dans d'autres organes de décision (par exemple, les organes directeurs et les groupes consultatifs) ;
- d) La manière dont les ressources et les financements sont utilisés pour donner effet aux droits humains des femmes et des filles ainsi que la participation de celles-ci aux décisions relatives à ces ressources et financements ;
- e) Les effets des programmes et initiatives sur les droits humains des femmes et des filles, ainsi que sur le rôle et les perspectives des hommes et des garçons.

Conclusion

44. Dans le présent document, le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles réaffirme l'importance de la contribution des hommes et des garçons à la réalisation de l'égalité des genres, compte tenu en particulier de l'actuelle remise en question et du recul des droits humains des femmes et des filles. Le Groupe de travail a conscience que les mouvements de femmes et de filles et les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle primordial et crucial dans la promotion de l'égalité des genres. Cependant, pour abolir les systèmes de pouvoir et les privilèges, les hommes et les garçons doivent également assumer leur responsabilité en ce qui concerne la transformation des normes, des stéréotypes, des systèmes et des structures de genre afin de parvenir à l'égalité des genres.

45. Le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles demande à l'ensemble des organisations, des programmes et des initiatives qui mobilisent les hommes et les garçons de veiller à ce que leurs activités se fondent clairement sur les droits humains des femmes et des filles et sur l'égalité réelle et visent à faire évoluer les rapports de pouvoir asymétriques ainsi qu'à abolir les privilèges masculins au moyen d'une approche intersectionnelle. Il est essentiel d'être solidaires avec les mouvements de femmes et de filles et les défenseuses des droits humains des femmes et des filles et de les appuyer, ainsi que de faire preuve de transparence en ce qui concerne l'approche suivie et les mesures prises dans le cadre des initiatives menées auprès des hommes et des garçons.